

Règlement du Raid de Notre Dame du Mai

Modalités générales

Article 1 généralités

L'association pour le développement des sports de pleine nature organise, en collaboration avec des professionnels des disciplines de pleine nature, le 6^{ème} Raid de Notre Dame du mai qui se déroulera sur 1 et 2 jours conformément aux dispositions du présent règlement.

Article 2 description

Le « RAID de Notre dame du Mai »

Consiste en un parcours sur un ou deux jours d'environ 100 kilomètres et d'un D+2000m

Niveau : Parcours long Sportif confirmés / Parcours court Sportif occasionnel

Divisés en plusieurs épreuves chronométrées et/ou épreuves de liaison à couvrir dans un temps imparti.

Les épreuves, ainsi que leur contrôle horaire, contrôles de passage ou contrôles de neutralisation sont décrites dans le carnet d'itinéraires (road book) remis à l'occasion du briefing de départ.

Article 3 demande d'engagement

Les équipes qui désirent participer au Raid de Notre Dame du mai doivent adresser à Mr GARNIER Franck « Les Bartavelles » villa n°8 rue de Bouillibaye 83140 Six Fours, la demande d'engagement ci-jointe dûment renseignée avant le 20 mars 2011.

Attention les places sont limitées à 100 équipes, les inscriptions seront closes aussitôt le nombre d'équipe maximum atteint. Par le fait d'apposer leurs signatures sur le bulletin d'engagement les concurrents se soumettent aux dispositions du présent règlement et attestent savoir nager.

Article 4 droits d'engagement

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : soit pour le parcours long **50 € par Raideur et pour le parcours court 25 € par raideur** Les droits seront majorés après le 20°/03/2011 de 10 € par raideur. La demande ne sera acceptée que si elle est accompagnée de son règlement en totalité.

Les droits d'engagement comprennent :

- La prime d'assurance garantissant la responsabilité civile F.F.C.O
- L'équipement pour les ateliers de corde, le Kayak, le balisage, les cartes de C.O.
- Les ravitaillements
- L'assistance sur les ateliers de corde avec le matériel

Les droits d'engagement seront remboursés :

- Aux candidats non acceptés
- En cas d'annulation du raid

Obligation des concurrents

Article 5 équipe

Chaque équipe sera composée de 2 personnes dont un chef équipe.

L'équipe devra se trouver au complet tout au long de l'épreuve (y compris en course d'orientation). L'abandon d'un des membres de l'équipe entraînera la mise hors course.

Déroulement du raid

Article 6 départ

Le Samedi, le départ sera de Château vallon(Ollioules) à 12h00

Le samedi soir, départ de l'église d'Ollioules à 21h00

Le Dimanche le départ sera donné du Parking de Bouillibaye à Six-Fours à 8h45

Article 7 Les activités

La C.O, sur carte au 1/10000^{ème} pour la CO les balises seront déjà reportées sur la carte. IGN, Photo aérienne
Le VTT, sur carte IGN, IOF
Le rappel, grâce au sport ident votre temps d'attente sera déduit du chrono. Tout le matériel est fourni
Kayak

Matériel obligatoire pour l'ensemble des épreuves

- un sac à dos
- une boussole
- de l'eau et des aliments énergétiques
- une couverture de survie
- un téléphone portable
- 1 VTT en bon état
- 1 casque homologué
- La puce électronique « sport ident. F.F.C.O ». Location possible 5 € + un chèque de caution de 30 €

Matériel spécifique VTT+ Trail + C.O

- pompe, chambre à air, rustines avec colle, démonte-pneus
- des gants et chaussures tous terrains

Article 8 Pénalités

.Une heure si le matériel obligatoire demandé n'est pas présenté

.Une heure pour non port du casque de VTT

.Disqualification pour tout abandon de détrit

ARTICLE.9.Droit à l'image

Vu l'article 18-1 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, en sa rédaction applicable en la cause ; l'organisateur d'une manifestation sportive est prioritaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation ; est prioritaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation notamment par diffusion de clichés photographiques réalisés à cette occasion

Article 10 Décharge de responsabilité

Nous renonçons dès aujourd'hui à faire valoir toutes revendications quelle qu'en soit la nature devant l'association Azimut Provence.

Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessures, vol, dégât, sur bien personnel ou autre, se produisant au cours des épreuves, dans le cadre de la participation à la manifestation. Nous sommes informés des garanties limitées inhérentes à l'assurance de base. Nous avons bien noté qu'en refusant de signer cette décharge de responsabilité, l'organisation se réserve le droit de refuser notre participation au raid.

En outre, nous nous engageons à présenter **un certificat médical de non contre indication** à la pratique du VTT, C.O, Rappel de moins d'un an à la date du Raid ou la photocopie de la licence FFCO ou FFME ou FFTri de l'année en cours.

Fait à _____, le _____

Les signatures de tous les équipiers doivent être précédées de la mention : « lu et approuvé ».